

Zeitschrift:	Revue suisse d'apiculture
Herausgeber:	Société romande d'apiculture
Band:	138 (2017)
Heft:	11-12
 Artikel:	Nombre très inquiétant d'intoxications d'abeilles au cours de cette année
Autor:	Ebener, Anja
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1068179

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nombre très inquiétant d'intoxications d'abeilles au cours de cette année

**Anja Ebener, directrice apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
anja.ebener@apiservice.ch**

Marianne Tschuy, service spécialisé Intoxications/Service sanitaire apicole (SSA), marianne.tschuy@apiservice.ch

En 2017, il y a eu sensiblement plus d'intoxications d'abeilles en Suisse par des produits phytosanitaires qu'au cours de ces dernières années.

Aucun d'entre nous ne veut assister un jour au spectacle désolant de milliers d'abeilles mortes ou en train de gigoter sur le dos devant les trous de vol. Au cours de cette année pourtant, c'est exactement ce qu'ont vécu nettement plus d'apicultrices et d'apiculteurs que les années précédentes.

En 2017, déjà plus de 20 cas de suspicion ont été annoncés au SSA, le point de contact suisse pour les cas de suspicion d'intoxication. Dans 13 desdits cas, une intoxication aiguë par produits phytosanitaires a pu être prouvée sur la base d'analyses en laboratoire. Dans deux autres cas, un acte de sabotage semble plutôt être à l'origine du mal.

Le SSA soupçonne un nombre d'intoxications encore sensiblement plus élevé étant donné que de nombreux cas ne sont pas annoncés, voire pas identifiés comme tels, par exemple parce qu'ils n'engendrent pas tous une mortalité massive (souvent un processus insidieux). A cela s'ajoute la problématique d'une rapide dégradation de certaines substances actives, si bien qu'un échantillon d'abeilles envoyé trop tardivement et/ou non réfrigéré ne permet plus de prouver une dose mortelle de produit phytosanitaire.

Sept des treize cas manifestes d'intoxication de cette année sont attribuables à des néonicotinoïdes toxiques pour les abeilles. Il s'agit le plus souvent d'insecticides utilisés dans l'arboriculture. Selon les prescriptions en vigueur, ces derniers ne peuvent être giclés que lorsque tous les pétales sont tombés. Dans la pratique, cependant, ils sont souvent appliqués trop tôt



Marianne Tschuy, personne de contact au SSA en matière d'intoxication d'abeilles, lors de la pré-analyse d'un échantillon d'abeilles. (Photos : © apiservice)

(quand il y a encore quelques pétales sur les arbres) ou quand la sous-culture florissante n'a pas été préalablement broyée.

Abeilles sauvages également touchées



Observation d'éventuelles anomalies apparentes. (Photo : © apiservice)

Des intoxications d'abeilles ne sont en fait découvertes que chez les abeilles mellifères. Chez les abeilles sauvages, qui vivent en général isolément (abeilles solitaires) ou seulement en petites colonies (bourdons), personne ne remarque les intoxications parce qu'il n'y a que peu d'abeilles sauvages mortes d'un seul coup. Il faut cependant partir du principe que dans une zone où des abeilles mellifères meurent d'intoxication, les abeilles sauvages sont aussi touchées.

Procédure en cas de suspicion

- Informer immédiatement l'inspecteur des ruchers et le SSA.
- L'inspecteur recueille aussi rapidement que possible un échantillon d'abeilles sur place (pour autant que le soupçon existe encore) et l'envoie au SSA.
- Lors d'une suspicion concrète, il faudrait en outre faire parvenir un échantillon de plante au SSA.
- Le SSA procède à une pré-analyse des abeilles et les envoie ensuite à un laboratoire spécialisé.
- L'edit laboratoire analyse plus de 500 substances actives au sein de l'échantillon.
- Sur la base des résultats du laboratoire, le SSA établit un rapport final à l'attention de l'apiculteur et de l'inspecteur.

Pour que l'apiculteur lésé puisse engager une demande d'indemnisation, le responsable doit être identifié. C'est généralement un agriculteur ou dans le cas d'un sabotage un envieux. Dans le cas de Zäziwil en 2014, la faute incombaît même au fabricant d'un



Abeilles intoxiquées sur la planche de vol. (Photo : © apiservice)

produit phytosanitaire. La recherche souvent compliquée du responsable des dégâts relève de la responsabilité de l'apiculteur, de l'association apicole ou du canton. Même si le responsable ne peut pas être identifié, annoncer le cas au SSA reste toutefois important. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut prouver officiellement que certains produits phytosanitaires nuisent aux abeilles. C'est en outre la seule possibilité d'intervenir sur ce thème auprès de l'Office fédéral de l'agriculture.

Plus d'informations via la hotline 0800 274 274 ou sur www.apiservice.ch/aidememoire:

- 3.1.1. Feuille de protocole d'intoxication d'abeilles
- 3.1.2. Aide-mémoire Intoxication d'abeilles

Le varroa maîtrisé grâce à une procédure systématique

**Anja Ebener, directrice d'apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
anja.ebener@apiservice.ch**

Perdre des colonies à cause d'une varroase (prolifération excessive de varroas) n'est pas une fatalité. Grâce à une action systématique selon le concept antivarroa du Service sanitaire apicole (SSA), l'infestation peut presque toujours être maintenue en dessous de la limite dommageable. Le concept s'appuie sur les connaissances scientifiques du Centre de recherche apicole (CRA) mis à disposition de tous les intéressés dans des aide-mémoire très pratiques.

La santé des abeilles mellifères dépend de nombreux facteurs. Comme le montre l'enquête sur les pertes hivernales réalisée par le VDRB sur mandat d'apisuisse, le résultat dépend très fortement de l'infestation de varroas dans les colonies. Raison pour laquelle l'une des tâches essentielles de chaque apiculteur est de garder cet acarien sous contrôle.

Informations contextuelles

Le varroa s'est installé et rapidement répandu en Suisse dans les années 1980. De nos jours, il n'existe plus de colonies exemptes de varroas. Le ravageur se nourrit d'hémolymphé (sang d'abeille) et se reproduit uniquement dans des cellules de couvain operculées de l'abeille mellifère où l'acarien est aussitôt fécondé. Le varroa est notamment porteur des deux virus les plus dangereux pour les abeilles (virus des ailes déformées pour l'un et virus de la paralysie des abeilles pour



Varroa sur la pupe d'une cellule ouverte. (Photo: ©apiservice)